

SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 14 DÉCEMBRE 2009**

L'an deux mil neuf, le lundi 14 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 décembre 2009, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves ARCHAMBAUD, Maire.

Présents : Y. ARCHAMBAUD, P. BARTHOU, S. BLANCHARD, H. BOISSON, V. FRÉDÉRIC, S. GENAUDEAU, P. GENEAU, C. GOUIN, B. GUILLET, M. LAURAINÉ et S. LAVILLE.

Secrétaire de séance : Mariannick LAURAINÉ

Le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2009 est adopté à l'unanimité.

SITE INTERNET

Afin de gérer au mieux le site de la commune, il convient de créer une commission. Outre Monsieur le Maire et Jean-Pierre DESAPHIS, le créateur, le conseil, à l'unanimité nomme Sylvie LAVILLE, Steve BLANCHARD et Stéphane GENAUDEAU.

Pour les mises à jour, il convient d'allouer, dans un premier temps un forfait de 100 €/an, soit 20 € de l'heure. L'assemblée adopte cette proposition à l'unanimité et prévoira la dépense au budget primitif 2010.

LOTISSEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil que, selon les directives du receveur municipal, il faudra créer un budget annexe mais qu'il ne sera pas nécessaire de faire d'appel d'offres. Il faut par ailleurs décider du prix du m² en HT ou en TTC.

Près en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le prix du m² à 20 € HT.

RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire donne lecture de la motion adoptée par l'Association des Maires Ruraux de France.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de suppression de la taxe professionnelle,

Considérant que la commune, et notamment la commune rurale, doit rester la cellule de base de la démocratie et un échelon de proximité favorisant efficacité et réactivité,

Considérant que l'intercommunalité ne doit en aucun cas devenir le vecteur de la disparition des communes rurales mais au contraire qu'elle doit rester fondée sur le volontariat et demeurer un outil de coopération permettant de faire à plusieurs ce que l'on ne peut faire seul,

Considérant que le modèle français d'occupation de l'espace nécessite, non pas une dilution mais au contraire une représentation forte des communes et territoires ruraux au sein des instances communales et des assemblées délibérantes des autres niveaux de collectivités territoriales,

Considérant que toute réforme fiscale doit garantir aux communes rurales des ressources suffisantes et pérennes pour assumer leurs compétences ainsi qu'une réelle péréquation pour réduire efficacement les inégalités entre les territoires,

- dit son hostilité aux dispositions du projet de réforme qui menacent l'avenir des communes rurales et affaiblissent les territoires et leurs représentants,
- demande que la réforme de la taxe professionnelle ne réduise en aucun cas les ressources directes et indirectes que la commune percevait grâce à elle,

- soutient la motion adoptée le 25 octobre 2009 par l'Association des Maires Ruraux de France et le document qui y est joint,
- demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

SYNDICAT DES EAUX

Le rapport d'activités et les rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement collectif et non collectif sont téléchargeables sur le site internet du Syndicat des Eaux à l'adresse suivante : www.sde17.fr à la rubrique "Informations pratiques", ou directement via l'URL : http://www.sde17.fr/contenu/telechargement_rapports.php4

CONVENTION ATESAT

Dans le cadre de la Réforme Générale des Politiques Publiques, le comité de modernisation des politiques publiques a décidé de réorienter l'Ingénierie publique vers le portage des politiques territoriales prioritaires de l'État. La confirmation de "l'Assistance Technique fournie par l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) constitue l'une des mesures d'accompagnement de cette décision.

Toutefois, la reconduction du service proposé ne proposera qu'une seule mission relative à "l'assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière". Pour notre commune, le coût après abattement, pour 2010, serait de 43,78 €.

L'adoption de cette convention sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion une fois que l'interlocuteur territorial en charge de notre secteur nous en aura fourni une information détaillée.

PRÉVISIONS D'ACHATS

Il conviendra de prévoir au budget 2010 l'investissement d'une armoire (avec serrure) pour les produits d'entretien, une poubelle sous le lavabo et un cendrier extérieur.

Par ailleurs, dans le cadre de la location de la salle associative, il est décidé, à l'unanimité, que la restitution des clefs et l'état des lieux se feraient le lundi matin avec l'agent technique.

TRAVAUX DANS LA SALLE ASSOCIATIVE

- VMC à nettoyer)
 - Cuisine : prévoir hotte)
 - Toiture et peinture à refaire)
 - Blocs secours à changer)
- Pour tous ces travaux, des devis vont être demandés à divers entrepreneurs.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

VOIRIE : les travaux ont été réceptionnés le 9 décembre. Il conviendrait d'adresser un courrier aux agriculteurs pour leur demander de veiller à ne pas détériorer les chemins refaits.

ASSAINISSEMENT : Le raccordement peut commencer, le changement de tarif de l'eau interviendra dès mai 2010. Pour information, les installations d'assainissement des 6 foyers non concernés par cette opération vont faire l'objet d'un diagnostic de fonctionnement et d'entretien par le Syndicat des Eaux. Le coût serait d'environ 100 € par habitation, sans compter d'éventuels travaux. Une prise en charge forfaitaire sera mise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

GUIRLANDES DE NOËL

La commande n'a pu être honorée car le stock était épuisé. En 2010, prévoir de commander avant l'été.

CHANTIER "JEUNES"

Il pourrait être confié au chantier "jeunes" du Centre Social de Pons la mise en valeur du puits situé impasse des Champs où il faudrait également couper les acacias. Les travaux pourraient intervenir début juillet.

TOUR DU CANTON

Le 16 mai 2010, un départ du "contre la montre" par équipe pourrait se faire de St Seurin. Le coût pour la commune serait de 800 €. La subvention de cette manifestation a été demandée à la CDCHS de Jonzac. A défaut, le conseil refuse de financer cette course cycliste.

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2009 ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants (Opérations d'ordre)

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	RECETTES	DÉPENSES
21534-041	Réseaux d'électrification		452,21 €
1326-041	Subv d'équipement non transférable	496,61 €	
21578-041	Matériel et outillage de voirie		44,40 €
	TOTAL	496,61 €	496,61 €

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

- Chocolats : distribution aux personnes âgées par les jeunes conseillers.
- Il a été constaté que la retenue d'eau en bas de la pompe a été à sec courant octobre.
- Mettre le cadenas d'hiver à la pompe.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 30.

Signatures :

Y. ARCHAMBAUD

V. FREDERIC

S. LAVILLE

P. GENEAU

P. BARTHO

S. BLANCHARD

H. BOISSON

S. GENAUDEAU

C. GOUIN

B. GUILLET

M. LAURAINÉ